

Mercredi 24 Novembre 2010 - n°533

Economie - Culture - La FNCC célèbre son cinquantième anniversaire

Economie - Congrès des Maires - Intervention du président de la Maison européenne des pouvoirs locaux français

Social - Conseil Economique Social et Environnemental - Jean-Paul Delevoye, nouveau président

Economie - Agenda

Economie - Loi de finances - L'Assemblée adopte le texte

Economie - Feuille de route du gouvernement Fillon IV - Tenir le cap de la modernisation

Economie - Cyberservice - Dernières enquêtes publiées en ligne

ECONOMIE

Culture - La FNCC célèbre son cinquantième

A l'occasion de son cinquantième anniversaire, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) a organisé à Saint-Etienne, deux journées de rencontres et de débats. Ce colloque a permis aux élus à la Culture de redéfinir leur rôle dans la cité et au sein des conseils municipaux. Les élus des villes moyennes présents au colloque se sont également réunis pour évoquer les projets culturels de la FMVM en 2011.

Rôle des élus à la Culture

« L'élus à la culture, cet étrange militant » était le thème de la table ronde consacrée aux missions des élus à la Culture. Les intervenants - élus de différents échelons de collectivités, notamment de villes moyennes - ont évoqué la difficulté de convaincre le conseil municipal pour la réalisation de certains projets culturels. Pour Jack Ralite, sénateur de la Seine Saint-Denis, membre de la commission Culture, éducation et communication du Sénat, l'élus à la Culture doit rappeler sans cesse la nécessité de l'art et de la culture dans la cité, malgré les difficultés financières actuelles.

Les élus ont également souligné l'intérêt, pour l'adjoint à la Culture, d'entretenir un rapport privilégié avec le maire, afin que la politique culturelle soit reconnue comme l'une des politiques essentielles de la collectivité. Pierre Moulinier, chercheur au Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, a ainsi retracé l'évolution du rôle de l'élus à la Culture depuis les années 1960 : de la création d'un portefeuille dédié au sein du conseil municipal à l'avènement d'« adjoints » à la Culture.

Autre témoin d'importance, Michel Durafour, fondateur de la FNCC, ancien maire de Saint-Etienne et ancien ministre, a défini la culture comme « *un facteur de rassemblement* », contre l'isolement et les divergences d'opinions. Dès 1960, Michel Durafour a ainsi souhaité - à travers la création de la FNCC - rassembler les élus autour d'un projet commun : « *faire de la culture un service public* ». Le fondateur de la FNCC s'est félicité du tournant opéré dans les collectivités dans les années 1970, avec la réalisation d'équipements municipaux culturels et la sensibilisation croissante des équipes municipales aux enjeux culturels. En guise de conclusion, l'ancien ministre a insisté sur le rôle social de la culture, facteur de solidarité, et sur la mission particulière de l'élus à la Culture, affirmant que : « *Rien n'est de promettre, tout est de créer. Rien n'est de créer, tout est d'animer* ».

Commission Culture

Également ancien président de la FNCC, Florian Salazar-Martin, adjoint au maire de Martigues, a salué le rapprochement de la FNCC avec les autres associations d'élus. La FMVM a ainsi participé, en juillet dernier à Avignon, au colloque inter-associations d'élus coordonné par la FMVM. Florian Salazar-Martin a également noté que chaque association d'élus locaux disposait désormais d'une commission Culture.

Ainsi, les élus de villes moyennes se sont retrouvés à l'occasion du colloque de la FNCC pour un temps de rencontre et d'échange. Autour de Madeleine Fève-Chobaut, adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges et présidente de la commission Culture de la FMVM, les élus ont fait part des projets culturels dans chacune de leurs villes : Beauvais, Bourgoin-Jallieu, Concarneau, Gap, Nevers, Roanne et Royan. Deux thèmes spécifiques ont alimenté les échanges : d'une part, l'action en matière de démocratisation et d'éducation artistique et culturelle ; d'autre part, la place de l'élus à la Culture face à l'intercommunalisation de l'action culturelle. Ces deux sujets feront l'objet d'une réflexion plus approfondie lors de la prochaine réunion de la commission Culture, en février 2011.

ECONOMIE

Congrès des Maires - Intervention du président de la Maison européenne des

pouvoirs locaux français

Lors de la séance d'ouverture du 93ème « Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France », Bruno Bourg-Broc, dans le cadre de ses fonctions de président de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF), a présenté le rapport d'activité et les perspectives 2010-2011 de la structure commune aux associations d'élus (AMF, ADF, AMGVF, FMVM, APVF).

La MEPLF est chargée de la représentation des collectivités territoriales auprès des institutions européennes à Bruxelles.

Au cours de son intervention, Bruno Bourg-Broc a notamment déclaré que : « *de nombreux domaines de notre action politique dans nos collectivités territoriales sont concernés par le droit européen. Je pense par exemple aux services publics, mais aussi aux transports urbains, aux concessions de services, aux marchés publics, aux déchets. Pour sensibiliser les acteurs européens aux enjeux des collectivités locales françaises, la Maison européenne a travaillé avec toutes les institutions européennes, dont la Commission européenne, le Parlement européen, et le Comité des Régions. Nous visons à être davantage écoutés le plus en amont possible des décisions, mais aussi au moment de la transposition. C'est une tâche considérable (...)* ».

Il a conclu son intervention, en précisant : « *il faut le reconnaître simplement : il y a encore une dizaine d'années, nous avons pris un dangereux retard par rapport aux acteurs privés, et aux autres lobbies, à Bruxelles. Je suis heureux de vous le dire maintenant : nous avons comblé en grande partie ce retard. Cela n'a été possible qu'en associant nos forces et nos compétences pour un but commun* » .

[Pour lire l'intégralité du discours](#)

SOCIAL

Conseil Economique Social et Environnemental - Jean-Paul Delevoye, nouveau président

Jean-Paul Delevoye a été élu président du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) à la majorité absolue, par 170 voix sur 227 exprimées, le mardi 16 novembre 2010. Ancien député, ancien sénateur, ancien président de l'Association des Maires de France, Jean-Paul Delevoye a été ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire de 2002 à 2004. Médiateur de la République depuis 2004, il assurera la fonction jusqu'à la nomination d'un nouveau Médiateur.

Le CESE a été largement réformé lors de la réforme constitutionnelle de juillet 2008 qui a notamment élargi son champ de compétence à l'environnement et à la jeunesse. Une saisine par voie de pétition citoyenne a été également introduite. Le Conseil, déjà consulté par le gouvernement, peut l'être désormais par le Parlement.

Selon le communiqué de presse du CESE, « Jean-Paul Delevoye s'est engagé à donner au CESE une fonction d'expression des forces vives de la Nation, et une capacité d'échange et de dialogue entre le monde économique social et environnemental français, avant la fin de la mandature. » Jean-Paul Delevoye a notamment proposé de travailler « davantage en synergie avec le Conseil Economique et Social Européen et les CESER (Conseils régionaux) ». Il souhaite enfin que le Conseil Economique Social et Environnemental puisse rapidement mettre en œuvre toutes les possibilités offertes par la révision constitutionnelle : saisine gouvernementale, saisine parlementaire, et surtout saisine citoyenne.

[Pour en savoir plus](#)

ECONOMIE

Agenda

14 décembre 2010

Paris

Commission FMVM « Europe et International »

Au programme : une visite du « Centre de crise » du Ministère des Affaires étrangères et Européennes.

15 décembre 2010

Paris

Conseil d'administration de la FMVM

15 décembre 2010

Paris

Réunion de restitution FMVM sur l'optimisation des services et des moyens (thèmes abordés : conservatoires, piscines, espaces verts)

12 janvier 2011

Paris

Cérémonie des vœux de la FMVM

Loi de finances - L'Assemblée adopte le texte

L'Assemblée nationale a finalement adopté la semaine dernière - par 169 voix contre 68 - en première lecture le projet de loi de finances initiale pour 2011. Cette adoption s'est faite non sans heurts, puisque le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, et nouvellement porte-parole du Gouvernement, est intervenu pour que les députés reviennent - par un vote unique - sur 39 de leurs amendements adoptés lors des débats contre l'avis du Gouvernement.

Souhaitant réduire de 60 milliards d'euros le déficit constaté par rapport à 2010, le Premier ministre et François Baroin ont tour à tour souligné que certaines des mesures proposées par les parlementaires conduisaient à priver l'État de quelques centaines de millions d'euros ; par cette nouvelle délibération, il s'agissait donc de revenir sur des mesures qui allaient à l'encontre de la politique de réduction des déficits.

Ce revirement laissera probablement quelques traces parmi les membres de la majorité. Le rapporteur général du budget même, Gilles Carrez, a indiqué qu'aucun budget depuis 2002 n'avait été adopté dans de pareilles circonstances. En dépit de ce passage en force, sur plusieurs heures de débats parlementaires, ce projet de budget 2011 pourrait d'ailleurs - d'ici son vote définitif à la fin de l'année - conserver un caractère provisoire puisqu'il pourrait être remanié à l'occasion de la réforme fiscale annoncée pour le printemps par le chef de l'État.

Il n'en reste pas moins qu'à l'issue de cette première lecture à l'Assemblée, le PLF 2011 se traduit par un gel rigoureux imposé aux dépenses à destination des collectivités locales, et l'adoption de mesures correctives destinées à neutraliser le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation vers le bloc communal. Ondes Moyennes revient pour vous sur les grandes lignes de ce texte.

Dotations

S'agissant des concours financiers de l'État aux collectivités locales, parmi les mesures les plus importantes, il faut retenir le gel en valeur de la dotation globale de fonctionnement (article 18 et suivants, art. 26, 27 et 80), mais aussi de la plupart des dotations et fonds spécifiques (DGD, FDPTP, Fonds catastrophes naturelles...). Afin d'augmenter la péréquation, la part de dotation forfaitaire correspondant au complément de garantie pourra en l'état du texte être réduite jusqu'à - 6 % dans les villes dont le potentiel financier est supérieur de 75 % au potentiel financier moyen (art. 80), cette mesure permettant la réaffectation de 130 millions d'euros.

Parmi les critères utilisés pour cette répartition 2011, le potentiel financier utilisé sera celui de 2010 (art. 86) pour l'ensemble des bases et pour le taux moyen national de TP. Le potentiel financier agrégé entre le niveau communal et intercommunal sera pris en compte, à partir de 2012.

En conséquence de la deuxième délibération demandée la semaine passée, il est également renvoyé à un décret l'augmentation des amendes forfaitaires de police à 11 euros (auparavant portées à 20 euros), dont le PLF pour 2011 revoit le système de répartition global (art. 31).

Péréquation

Dans le PLF 2011 le volet « péréquation » des dotations est également renforcé avec l'adoption de l'article 63 qui consacre un nouveau système de péréquation horizontal et vertical. À compter de 2012, il est créé dans chaque région un fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales, doté de

1 % des recettes fiscales. Au niveau national, un fonds de péréquation sur le même principe est aussi institué. Les collectivités qui alimenteront ces fonds seront celles dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à une fois et demie le potentiel fiscal moyen national ou régional. Avant

le 1er septembre 2011, le Gouvernement devra remettre un rapport précisant notamment les groupes démographiques, les indicateurs de ressources et de charges des collectivités contributrices et bénéficiaires.

S'agissant de la DSU (art. 81), l'abondement destiné à augmenter ce concours de 77 millions d'euros est maintenu. Le système de fléchage de l'augmentation (au minimum sur l'inflation, soit + 1,5 %) pour la première moitié des villes les moins bien classées est conservé. En 2011, le montant de la dotation de développement urbain est également reconduit.

Réformes fiscales

Pour le bloc communal, quelques mesures d'adaptation, en lien avec la réforme de la contribution économique territoriale (CET), ont été actées dans le cadre du fameux article 59.

Parmi celles-ci, il faut signaler le changement de la clef de répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont le bloc communal sera amené à percevoir un peu plus du quart des ressources. En effet, pour les entreprises pluri établissements, la CVAE pourrait être répartie au prorata, pour le tiers, des valeurs locatives des immobilisations industrielles soumises à la cotisation foncière (CFE) et, pour les deux tiers, de l'effectif employé. À défaut de déclaration des effectifs des entreprises contributables, la CVAE pourrait être répartie au prorata de la valeur locative de la CFE.

Outre des modifications apportées à certains des barèmes des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux aux articles 59 et 60 (IFER transformateurs électriques, IFER éoliennes, répartiteurs téléphoniques), il faut souligner qu'un dispositif de neutralisation des abattements de taxe d'habitation (art. 59 VIII bis) est également ajouté. Suite au transfert de la part départementale de la TH, les collectivités qui ont délibéré pour modifier leurs politiques d'abattement ont ainsi jusqu'au 1er décembre prochain pour revenir sur les délibérations déjà prises.

Preuve des incertitudes de l'État sur les réformes fiscales existantes, il est par ailleurs donné aux collectivités locales jusqu'au 30 avril pour l'année 2011 comme date limite pour l'adoption de leurs budgets. Enfin, toujours en lien avec la fiscalité des ménages, le PLF 2011 prévoit pour le moment un coefficient de revalorisation des valeurs locatives à 2 %, soit une revalorisation des bases de foncier de 1,02 en 2011 (art. 60 quater).

Au titre des autres mesures financières intéressant les collectivités locales, François Baroin, a présenté le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2010, lors du Conseil des ministres du 17 novembre dernier. Ce texte confirme le respect de la norme de dépense « 0 volume », fixée en 2010 pour l'évolution des dépenses de l'Etat (le déficit budgétaire en exécution devrait se situer à 149,7 Mds€). Il est également prévu la mise en place d'un fonds exceptionnel de soutien en faveur des départements en difficulté financière, doté de 150 millions d'euros.

S'agissant du bloc communal, il faut mentionner parmi les mesures fiscales, la révision des modalités d'évaluation de la valeur locative foncière. Cette révision reste limitée à ce stade aux locaux professionnels et il est prévu qu'elle n'entre en vigueur qu'en 2014 après une phase d'expérimentation en 2011 sur cinq départements (voir *Ondes Moyennes* n° 518).

Le PLFR pour 2010 prévoit également de moderniser la fiscalité foncière des entreprises, avec la création d'un nouveau dispositif en matière de fiscalité de l'urbanisme, composé de deux taxes complémentaires (taxe d'aménagement remplaçant la TLE et institution d'un versement pour sous-densité) qui se substitueraient à huit taxes et neuf participations d'urbanisme (voir *Ondes Moyennes* n° 526).

ECONOMIE

Feuille de route du gouvernement Fillon IV - Tenir le cap de la modernisation

Le Premier ministre, François Fillon, a prononcé ce jour devant les députés son discours de politique générale, engageant ainsi la responsabilité de son gouvernement, en application de l'article 49 de la Constitution.

Revendiquant son bilan sur la réforme des universités, du service minimum, du Grenelle de l'environnement, des institutions et des retraites, le chef du gouvernement a assumé l'impopularité passagère, affirmant que « *quand on sert l'intérêt général, l'impopularité d'un jour peut devenir l'estime du lendemain* ».

Basant sa politique sur la continuité, il a condamné « *les zigzags qui éteignent la démocratie* » et réaffirmé la *nécessité de la durée pour maintenir la « sérénité républicaine »*.

La France et le monde

Face au nouveau contexte de mondialisation qui redistribue les zones d'influence et la puissance des états, le Premier ministre s'est engagé à conduire une politique qui préserve la souveraineté nationale et la liberté de la France. Il a avancé que la présidence française du G20 constituait une opportunité pour réformer la gouvernance mondiale.

Concernant l'Union Européenne, il a proposé d'instaurer une gouvernance économique au niveau de la zone euro portée et partagée par l'alliance de la France et de l'Allemagne. Il a aussi annoncé la création d'un premier fonds européen sur le capital risque et d'un second sur les brevets.

Au niveau national

Le chef du gouvernement a placé comme une priorité absolue la croissance et l'emploi. Il a présenté les atouts de la France en matière de politique industrielle et réaffirmé l'engagement de l'Etat sur les 35 milliards d'investissement d'avenir.

Concernant la réforme de la fiscalité programmée avant l'été 2011, il s'est engagé à ne pas accroître les impôts et à réaliser une réforme de fond de la fiscalité du patrimoine par laquelle chacun sera imposé selon ses capacités.

La maîtrise des finances publiques sera inscrite dans la Constitution, a-t-il déclaré. L'objectif de réduction des déficits de 7% à 2% en 2014 devra être atteint. Cette « trajectoire vertueuse » sera, selon le Premier ministre, stabilisée dès 2012, et elle s'appliquera aussi aux collectivités locales par un gel en valeur de leurs dotations, comme cela est déjà prévu au PLF 2011. La Conférence nationale des exécutifs demeurera l'instance d'un dialogue constructif entre l'Etat et les élus.

Evoquant les normes, le Premier ministre a annoncé la nécessité de les alléger par un processus de simplification, notamment pour ce qui concerne le secteur de l'urbanisme. Il a dénoncé la politique du saupoudrage sur les quartiers sensibles, en annonçant une politique de la ville basée sur des priorités aux quartiers les plus difficiles. Abordant la question de la sécurité, il a réaffirmé le rôle des acteurs de terrain et en particulier des maires qui sont en première ligne.

Concernant le volet social de son programme, il a annoncé sa volonté d'agir rapidement sur le sujet majeur de la dépendance. Enfin, le Premier ministre a développé de façon étonnamment précise la réforme de la justice.

Cette feuille de route a été ratifiée par l'Assemblée nationale à une large majorité

ECONOMIE

Cyberservice - Dernières enquêtes publiées en ligne

Le Cyberservice des villes moyennes est un réseau d'échange d'expériences entre 35 villes, dans des domaines aussi variés que la gestion du personnel, l'urbanisme, les finances, la petite enfance...

Les dernières enquêtes publiées en ligne portent sur :

- les réseaux d'éclairage public (24/11, Épernay) ;
- l'organisation d'une crèche familiale (15/11, Saint-Martin d'Hères) ;
- les cadeaux offerts lors de cérémonies civiles (15/11, Evreux) ;
- la charte d'accueil des stagiaires en crèche (Troyes, 10/11) ;
- le marché de transport et de traitement des déchets (Roanne, 5/11).

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi